

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Gazette de Milan* :

Nous appelons l'attention des lecteurs sur le discours prononcé par le général Menabrea, ancien ministre des travaux publics et conseiller communal de Turin, au sujet du traité avec la France, dans la mémorable séance de la municipalité de Turin, du 21 septembre.

Après avoir exprimé le désir que ses paroles, d'une nature confidentielle, ne figurassent pas au procès-verbal, le général Menabrea a rappelé les négociations ouvertes par le comte Cavour, après la formation du royaume d'Italie, pour obtenir que Rome fût évacuée par les troupes françaises et proclamée capitale de l'Italie.

Ces négociations étaient fondées sur le principe que l'on ne devait aller à Rome que par force morale et d'accord avec la France. Ces négociations n'eurent pas de succès ; elles n'en eurent pas davantage quand elles furent reprises ultérieurement par des administrations qui avaient succédé au comte de Cavour. Le Parlement, par un vote solennel, proclama Rome la capitale de l'Italie ; mais la France objectait toujours qu'elle ne pouvait pas retirer de Rome son armée, ne voulant pas laisser le Pontife à la discrétion du peuple italien.

L'orateur ajoute que, dans ses rapports personnels à Vichy avec l'Empereur des Français, il s'était entretenu de la grave position où se trouve maintenant l'Italie, des importantes questions de Venise et de Rome, de la

question financière, lui déclarant que c'était de lui que dépendait entièrement, sinon la solution de toutes les autres questions, du moins celle de la question romaine. L'Empereur aurait répondu n'être pas éloigné de retirer ses troupes de Rome, mais désirer de la part du gouvernement italien une garantie suffisante que rien ne serait tenté contre le Pontife ; qu'à cet égard la garantie morale, base des négociations du comte Cavour, ne lui suffisait pas ; mais qu'il fallait une garantie matérielle.

Les intentions du gouvernement français étant connues du ministère de Turin, on jugea opportun de reprendre les négociations dont le comte de Cavour avait eu l'initiative. On chargea le marquis Joachim Pepoli, et avec lui notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris (chevalier Nigra), de rentrer en négociations. L'Empereur leur répéta ce qu'il avait déjà dit, à savoir que sans une garantie matérielle du gouvernement italien, il ne pouvait pas absolument abandonner le Pontife. On a cherché quelles garanties pouvait lui offrir le gouvernement italien.

Le marquis Pepoli parla de translation de la capitale, alléguant que déjà l'on avait reconnu qu'en cas de menace de la part de l'Autriche, la position de Turin comme capitale devenait dangereuse, et qu'elle était jugée telle par de braves généraux de l'armée, et il ajouta que peut-être dans un avenir prochain, une proposition analogue sera faite. L'Empereur a arrêté ses idées sur cette proposition. Il a trouvé que, grâce à cette combinaison, on n'usait d'aucune violence vis-à-vis du Pontife. Il trouvait là la garantie matérielle dési-

rée, et il a déclaré qu'à cette condition il retirerait ses soldats.

Voilà l'origine de la convention. Le ministre a considéré comme une chose très-grave le transport de la capitale à Florence. Il reçut alors du roi l'ordre de se rendre à Paris, et d'exposer à l'Empereur la gravité de la question, les divers intérêts qu'elle embrassait, mais il n'obtint pas que l'Empereur renoncât à son idée. — Si vous n'avez une autre garantie à me donner, disait-il, je laisserai les soldats français à Rome.

On a cherché, et l'on a fait tout son possible dans les engagements vis-à-vis du gouvernement français pour obvier aux préjudices portés à Turin. Mais sachant combien le roi a à cœur de voir les troupes françaises rappelées de Rome, le ministère n'a pas cru devoir faire aucune contre-proposition. (Ici divers conseillers interrompent l'orateur, protestant que la personne du souverain doit être laissée en dehors de toute controverse.)

Le conseiller Menabrea fait observer qu'en face des refus réitérés de l'Empereur, le ministère s'est préoccupé vivement des conséquences que pourrait avoir pour l'avenir de l'Italie la non conclusion du traité. Par de graves considérations, on a préféré les intérêts généraux aux intérêts locaux et le traité a été conclu. L'orateur repousse les bruits qui ont été répandus et les suppositions d'autres conditions ; et il termine en rappelant de nouveau qu'il a cru nécessaire d'informer le conseil de tout ce qu'il vient de dire, par voie officielle seulement, et insistant encore pour qu'il n'en soit pas fait mention au procès-verbal. Le conseil n'a pas obtempéré à ce désir ; il a décidé,

au contraire, que les renseignements donnés par le conseiller Menabrea seraient consignés au procès-verbal.

Il est arrivé à Paris, dit le *Bulletin de Paris*, d'importantes dépêches de Turin, de Rome et de Vienne. Ces documents, qui se rapportent spécialement aux affaires d'Italie, contiennent des appréciations caractéristiques sur les bases et sur la portée de la convention du 15 septembre. Nous ne croyons pas nous écarter de la question en disant : 1^o Qu'à Turin, on ne cesse pas d'aspirer « moralement » à Rome ; 2^o qu'à Vienne on fait d'expresses réserves sur l'exécution du traité de Zurich ; 3^o qu'à Rome, tout en comptant sur la stricte exécution du nouveau traité, on ne renonce aucunement à la faculté d'invoquer, le cas échéant, le secours des puissances catholiques.

Voici une lettre de Mazzini dont se préoccupent tous les journaux :

« Quand une question est toute morale, et que celui qui l'examine croit que la plupart des hommes l'oublient, il est de son devoir de le dire : de le dire pour satisfaire à sa propre conscience et sans regarder plus loin. Je me sens cette obligation vis-à-vis de Turin.

» En protestant contre la convention entre les deux gouvernements, Turin, à mes yeux, a bien mérité de l'Italie, et le blâme et l'indifférence des autres villes de l'Italie sont en même temps une erreur et une ingratitude. Turin a protesté au nom de Rome. Son cri a été : « A bas le ministère ! à bas l'influence française ! Rome ou Turin ! » voilà tout. Si

FEUILLETON.

6

L'ILE DES CYGNES.

(Suite.)

Ce disant, il se rapprochait d'Aurélia et lui tendait avait insisté l'engagement qu'elle avait souscrit. Elle le prit enfin, mais elle le posa sans le regarder sur une petite table en laque de Chine, placée près d'elle, et dit avec un ironique frémissement de lèvres :

— Excellent homme ! vos procédés me touchent. Je me réjouis de voir que je puis compter sur vous. Aussi n'hésité-je pas à vous avouer qu'il m'est impossible de solder ce billet. Mon regret en est profond, croyez-moi, car vous êtes à coup sûr celui de mes créanciers envers qui j'aimerais à m'acquitter exactement.

Sturner reprit brusquement le billet. Sa physiologie passa tout-à-coup de l'onction à la sécheresse. Il regarda sa débitrice de travers et lui déclara net qu'il entendait être payé, qu'il allait sur-le-champ lui envoyer une sommation. Il salua à peine et ouvrit la porte du boudoir.

— Halte ! lui cria la jeune femme en partant d'un grand éclat de rire. Voilà donc comment vous vous intéressez à moi ! Je trouve vos sentiments un peu bien durs, mon vieil ami, et, je vous l'avoue, j'aime encore mieux votre intérêt d'argent que votre intérêt de cœur.

Cet accès de bonne humeur fit croire au juif qu'Aurélia n'avait voulu que se jouer un moment de lui, qu'elle était en mesure de s'acquitter. Il revint vers elle d'un air confus et lui présenta de nouveau le billet en s'excusant.

— Je suis si scrupuleux en affaires, dit-il, que j'ai peine à supporter sans irritation l'idée qu'une personne manque à un engagement. Que voulez-vous, madame, j'ai la maladie de l'honneur.

— Admirable maladie, dont vous ne guérez jamais ! répartit Aurélia en matraisant son fou rire.

— Jamais ! répéta le sentimental usurier d'un ton solennel.

Il dit alors qu'en paiement du billet il accepterait volontiers, sans distinction, de l'argent indigène ou de l'or étranger au cours du jour. Ni le Mecklebourg-Schwerin, ni le Mecklebourg-Strelitz ne frappent de monnaies d'or. Aurélia, toujours

conchée sur l'ottomane, se redressa à demi, et envisageant Sturner avec une amabilité souriante :

— Mon cher créancier, je n'ai pas cinquante rixdalers dans mon coffre-fort...

Le juif venait de s'asseoir ; il se releva subitement, comme s'il eût senti des pointes lui entrer dans les chairs.

— Mais attendez donc, impétueux vieillard ! ma phrase n'est point achevée. Je n'ai pas, dis-je, cinquante rixdalers dans mon coffre-fort, mais dans un mois je serai la femme d'un vrai nabab, quoiqu'il n'ait pas l'avantage d'être un prince indien.

Cette nouvelle parut vivement impressionner Isaac Sturner. Il reprit place sur le siège qu'il avait abandonné et prêta une grande attention aux paroles de son interlocutrice.

— Connaissez-vous Hermann Wrangel ? lui demanda-t-elle après quelques circonlocutions.

— Le fils de l'ancien armateur de Rostock, dont la famille possède une belle villa à Müritz même, au bord du lac ; en un mot, votre cousin au quatrième ou cinquième degré, je crois ?

— Lui-même.

— Alors je le connais... de vue seulement, car il n'a jamais eu recours à ma caisse. Il est vrai qu'il

possède depuis la mort de son père et de sa mère plus d'un million de florins peut-être, ce qui met un jeune homme en position de se passer d'un pauvre diable comme moi. Eh ! j'y songe, reprit-il, ne serait-ce pas lui que j'ai rencontré tout-à-l'heure dans votre antichambre ? Mais oui, je le reconnais de souvenir à présent... Oh ! oh ! belle dame, est-ce que... Par Abraham ! vous pourriez vous flatter d'avoir là de magnifiques secondes noces !

Et Sturner ouvrait des yeux ronds et grands comme des verres de télescope. Aurélia se troubla à la pensée qu'Hermann venait de rencontrer le juif chez elle, mais elle se rassura en se disant que son cousin ignorait peut-être que ce sectateur de Moïse fût l'usurier Isaac Sturner.

— Dans un mois au plus tard, répondit-elle, aura lieu la célébration. Vous comprenez désormais, mon respectable banquier, que vos avances ne courent aucun risque. Acceptez donc un renouvellement à deux ou trois mois, et faites vous-même les conditions : je me confie à votre intégrité.

Le juif était devenu pensif et soucieux. Une femme de chambre entra ; elle remit à sa maîtresse plusieurs factures, quelques lettres, et sortit. Aurélia les parcourut à la hâte. Les factures se montaient en total à

on avait dit : « Transportons la capitale à Rome, » Turin n'aurait fait entendre aucune plainte ; du moins personne n'est en droit d'affirmer le contraire. Et ceux qui protestaient à Turin étaient l'élément jusqu'ici silencieux, inconnu, pur de l'attache officielle, c'était le peuple, c'était la jeunesse, n'ayant jusqu'à présent pris aucune part aux affaires publiques, sans intérêts ni ambitions de cour ; les Boggio et consorts sont venus plus tard.

» Les Italiens qui, cédant aux rancunes contre le passé, contre un vieil élément dominateur, qui, jusqu'à cette protestation, seul s'est montré à Turin, assistent hostiles et muets à cette révélation soudaine de l'élément populaire italien, au sein de la ville la plus imbue de préjugés locaux : se méprenant sur la question, ils répondent par le soupçon à la généreuse palpitation du peuple, ils repoussent ceux qui venaient à eux et décernent un funeste triomphe aux hommes qui jettent aux pieds d'un maître étranger la jeune existence de l'Italie. Les Croates, les Serbes, les Roumains, qui, en 1848 et 1849, cédant à de vieilles haines, se déclaraient contre l'insurrection hongroise, servaient sans sans apercevoir la politique de l'Autriche, qui bientôt ravissait à tous la liberté. Sur une moins vaste échelle, nous commettons aujourd'hui la même faute.

» La convention renonce à Rome, le transfèrement de la capitale est le sceau apposé au bas de la convention. Les Italiens peuvent, autant qu'ils le voudront, se faire illusion, mais ils ne peuvent pas nier le fait.....

» Le fait, c'est la promesse solennelle d'empêcher par les armes italiennes que d'autres y entrent au nom de l'Italie, la promesse de blesser de nouveau Garibaldi, la promesse de cinq, de six Aspromonte, s'il le faut. Le fait, c'est l'aide financière donnée au pape pour qu'il puisse plus facilement organiser l'armée d'aventuriers destinée à égorger les Romains quand, au nom de l'Italie, ils se lèveront contre lui. Ce fait, c'est la négation, c'est le déshonneur de la nation. Et vous, Italiens, vous applaudissez à ce fait et vous reprouvez ceux qui protestent !

» Je sais, malheureusement, ce que beaucoup d'entre vous répondent à voix basse, comme des esclaves : « Laissez faire, c'est toujours un mouvement, — une chose en engendre une autre ; si les soldats de l'Empire quittent Rome, il surgira des occasions qui nous donneront le moyen de violer nos promesses. » Voilà une promesse qui ferait frémir, s'ils pouvaient les entendre, les ossements de vos martyrs ; elle verse une profonde amertume dans l'âme d'un exilé qui adore depuis trente-cinq ans une image de l'Italie grande, morale, vertueuse, initiatrice parmi les nations. Quoi ! vous êtes tellement gâtés par l'antique servage et par le matérialisme des nouvelles doctrines, que vous ne reculez pas devant ce dilemme, décréter une Italie décapitée, fédéraliste, ou une Italie déloyale par calcul.

» Sots et lâches ! ceux qui murmurent d'un air jésuitique une semblable réponse, ne pensent pas que d'ici à deux ans ou l'Italie sera tranquille, oublieuse, indifférente, et l'étranger dira : « Vous pouvez rester comme vous êtes. Rome n'est pas pour vous d'une nécessité évidente, il ne doit pas vous importer que j'y reste... » ou bien l'Italie sera troublée, inquiète, agitée par les factions, et l'étranger dira : « J'ai promis l'évacuation à condition que l'Italie ne menacerait pas de détruire l'ancienne situation ; je consentais à céder Rome au pape et aux Romains ; aujourd'hui, je la céderais à la révolution qui l'envahirait, j'y reste. » Supposez qu'il n'en soit point ainsi, admettez l'évacuation. Vous trahirez donc, de propos délibéré, vos promesses ; vous direz à l'Europe : « Ne vous fiez point à nous, l'Italie est une vivante imposture. » Vous donnerez pour baptême à la patrie naissante la politique de trahison des Borgia ; pour réussir, vous accepterez l'infamie.

» Cette politique de détours, de voies tortueuses, de guet-apens, sera, comme elle l'a déjà été, la ruine de l'Italie. Elle déshonore, elle corrompt, elle tue. Les grandes nations se fondent sur les principes professés au grand jour, sur une idée de souveraine justice, de droit éternel, représentée par la majorité dans l'est, est, non, non des hommes et des peuples libres. Entre être des ilotes et devenir des Judas, il n'y a d'autre différence que celle qui sépare la mort du corps de la mort de l'âme.

» Et c'est au nom de l'Italie que moi, écouté ou non, peu importe, j'écris : Honneur à Turin ! C'est au nom de l'âme de l'Italie, confiée à nous tous, que je dis à ceux de nous qui sont égarés, guidés par de mesquines passions ou par des calculs indignes de leur drapeau. Le cri de Turin (peu importe qu'il soit recueilli par les Boggio et consorts dans l'intérêt de leurs fins) devrait être le vôtre ; il devrait être principalement celui de Florence.

» Vous auriez pu discuter sur les avantages homœopathiques du transfèrement, si celui-ci vous eût été proposé il y a deux mois. Quand il fait partie d'une convention humiliante, d'une convention qui, avec ou sans intention, renonce à votre Rome, vous, si vous avez à cœur la dignité de la patrie et l'éducation morale que vous devez lui donner, vous ne le pouvez pas. Gardez le silence, tant que vous ne croyez pas l'action possible, mais ne consentez pas à accorder à l'étranger qui occupe votre maison le droit de vous dicter des conditions. Aujourd'hui, ce qui importe avant tout, c'est de moraliser l'Italie, lui faire une foi qu'elle a perdue au milieu des hypocrisies de la servitude, lui enseigner le respect d'elle-même et de la vérité. Nous commençons à être esclaves quand nous apprenons à mentir.

» C'est au nom de l'âme de l'Italie, que moi, qui ne suis pas suspect d'une aveugle affection pour Turin, je dis à ces hommes du peuple : Honneur à vous ! Le cri de vos victimes devait être le cri de la nation tout entière. Nous qui aimons véritablement l'unité, l'honneur et la liberté du pays, nous ne l'oublions pas. Ne l'oubliez pas non plus, vous ; n'oubliez pas que, caressés, flattés, préférés à nous tous, tant que vous avez suivi muets et dévoués sans bornes à la politique gouvernementale, vous avez été, aussitôt que vous avez osé vous en séparer et penser par vous-mêmes, vous avez été réprimés par les poignards des sbires et par les fusillades. Votre louable et juste agitation n'aura pas de succès. L'étranger a parlé, et, aujourd'hui, c'est l'étranger qui est maître chez nous ; mais, ce qu'on ne peut vous enlever, c'est l'honneur de la protestation. Maintenez-vous dans elle, quoi qu'il arrive. Vengez-vous noblement en vous faisant la capitale de l'agitation au profit de Rome. Au Turin officiel, substituez, vous émancipés de la triste coterie qui gouverne aujourd'hui, un Turin national. Quand la nation sera et que resplendira sur elle le principe qui est la base de notre foi, je ne sais pas quelle preuve d'affection reconnaissante vous donneront les hommes de notre parti, mais je suis certain d'une chose, c'est qu'ils ne vous voleront pas et qu'ils ne vous égorgeront pas quand vous protesterez contre leurs erreurs. » JOSEPH MAZZINI.

» 5 octobre. »

Toutes nos correspondances de Copenhague constatent que l'opinion publique, en Danemark, s'irrite chaque jour davantage de la situation faite au Jutland. Les charges extraordinaires qui pèsent sur cette malheureuse province deviennent de plus en plus intolérables.

Cet état de choses a, du reste, du retentissement dans les îles, et notamment à Copenhague, car il contribue singulièrement à grever et à entraver le commerce. Aussi est-on plus que jamais disposé à penser que la Prusse nourrit des projets ambitieux et qu'elle est décidée à conserver le territoire qu'elle occupe. Il est certain du moins que tout ce qu'elle fait en Jutland est de nature à confirmer de pareilles suppositions.

Les nouvelles qu'on reçoit de Vienne semblent cependant indiquer que les deux grandes cours se relâchent un peu de leurs exigences dans les négociations. On est porté à croire que la Prusse et l'Autriche voudraient clore les difficultés financières par une transaction qui consisterait à renoncer au partage de la dette et de l'actif, en évaluant la différence entre les deux à une somme fixe que les duchés auraient à payer au Danemark, et

qui éteindrait toute réclamation de part et d'autre.

Ce ne sont toutefois que des suppositions, et rien encore de positif n'est intervenu à cet égard.

On écrit de Saïgon que le fameux Quan-dirch, l'agent le plus actif de la cour de Hué, et qui avait organisé contre nous les dernières tentatives de soulèvement, a été tué le 20 août dans une expédition dirigée par le commandant des villes de Go-Cong et de Than.

Cerné par une troupe d'indigènes dans une maison qu'il occupait au village de Thau-Puoe, dans le Than-hoa, il a opposé une vive résistance ; atteint d'une balle qui lui a brisé la colonne vertébrale, il est mort sur le coup. Quatre chefs du phnuc-loc ont aussi trouvé la mort dans ce combat.

Quan-dirch était un des partisans les plus redoutés. On le disait invulnérable, et sa présence causait partout la plus grande épouvante. Aussi lorsque son corps, transporté à Go-Cong, a été exposé au marché, toute la population s'y est portée en masse pour constater sa mort, à laquelle le plus grand nombre refusait de croire.

Le *Moniteur* a reçu du gouverneur général de l'Algérie et publie le rapport du général Jolivet, sur les journées des 29 et 30 septembre.

Déjà nous avons signalé à l'attention de nos lecteurs l'importante rencontre de cette colonne expéditionnaire avec les insurgés et, bien que la dépêche n'en parlait que très-brièvement, tout déjà indiquait que nos troupes avaient soutenu un combat sérieux et, pour nous servir de l'expression même du *Moniteur*, avaient inscrit un nouveau souvenir de gloire dans les annales de notre armée d'Afrique. Si nos pertes ont été relativement sérieuses, puisqu'elles s'élevaient à 82 tués et 27 blessés, celles des Arabes ont été très-considérables, et l'énergie de nos soldats, si heureusement déployée sous l'habile impulsion de leurs chefs, a montré une fois de plus aux tribus révoltées que l'insurrection, poursuivie sans relâche et vigoureusement réprimée, ne saura pas trouver de refuge où ne puisse aller les combattre et les vaincre les soldats qui ont conquis à la France la colonie algérienne.

Les instructions les plus précises sont données aux généraux Legrand et Jolivet pour qu'ils se mettent à la poursuite de Sidi-Lalla, aussitôt leur jonction opérée à Daya, afin de rejeter ce chef dans le sud, s'il parvient à échapper par la fuite au combat.

Cette colonne mobile sera composée de 1,000 chevaux réguliers et de quelques bataillons.

On sait que les généraux Yusuf et Delign ont reçu l'ordre du gouverneur général de combiner leur action pour que les insurgés frappés de toutes parts, rencontrent partout le réseau formidable de nos baïonnettes.

plus de vingt mille florins ; les lettres contenaient des mises en demeure très-impérieuses de payer. La jeune femme ne laissa rien paraître de ses émotions.

— Eh bien ! maître Isaac, demanda-t-elle après avoir jeté négligemment les papiers dans un tiroir de la petite table en laque de Chine, j'attends vos conditions.

— Mes conditions ! mes conditions ! répéta le juif fort perplexe. Mais d'abord est-il bien certain que vous allez devenir la femme d'Hermann Wrangel ? Ne vous méprenez-vous pas sur ses intentions ? Oubliez-vous que vous êtes son aînée de plus de six ans pour le moins ? Enfin...

— Vous êtes un impertinent, monsieur Sturner ! interrompit Aurélie d'un ton brusque et dédaigneux. Vous avez vécu presque autant que Mathusalem, et vous devriez savoir, à force d'expérience, qu'on ne jette pas leur âge à la tête des femmes, c'est risquer de les blesser au cœur... Et maintenant, croyez-moi ou ne me croyez pas, peu m'importe, je vous répète que j'ai la parole de M. Hermann Wrangel, qu'il a la mienne, et que dans un mois je serai sa femme. En définitive, si vous m'y obligez, je trouverai bien moyen de vous payer ; je vendrai mon écriin, quel-

que ennui que cela puisse me causer, et vous aurez plus tard la contrariété d'avoir repoussé une transaction lucrative.

Ce langage ébranla le terrible usurier. Il avait assez de perspicacité pour voir qu'Aurélie ne le trompait point. Il la savait d'ailleurs trop orgueilleuse pour commettre un mensonge ou seulement une erreur grossière dont son amour-propre aurait plus tard beaucoup à souffrir. « Elle est sûre de ce qu'elle affirme, pensa-t-il. Je n'ai, d'ailleurs, jamais eu qu'à me louer d'elle. Bien sot serais-je de manquer une bonne occasion de gagner encore quelques marcs. »

— Ma foi ! je me risque ! dit-il à haute voix. Va pour un renouvellement. Deux mois d'échéance, et huit mille florins. Est-ce convenu ?

Aurélie répondit par un signe de tête affirmatif. — Ce n'est pas tout, ami Sturner, reprit-elle avec une expression adoucie et une mine satisfaite. Je crois vous avoir déjà déclaré que je possédais à peine cinquante rixdalers. A la veille d'un mariage, vous comprenez, c'est être beaucoup trop à la gêne. Il faut que vous me prêtiez encore quatre mille florins, en échange desquels je vous en souscrirai six avec même échéance. Total, par conséquent : qua-

torze mille florins. A votre tour, répondez-moi, est-ce convenu ?

Le juif fit un soubresaut ; puis, par un élan plus machinal que raisonné, il ouvrit une seconde fois la porte du boudoir.

— Au revoir, maître Sturner, lui dit la jeune femme avec une parfaite tranquillité ; je vendrai mes diamants, voilà tout, et nous verrons lequel sera le plus penaud de nous deux.

L'usurier s'arrêta indécis. Il était facile de deviner que la prudence combattait en lui la cupidité. Aurélie mit à profit cette hésitation, elle ajouta d'une voix accentuée, incisive :

— Oui, songez-y : faute d'un peu de confiance, vous allez manquer à gagner une jolie somme, et nos rapports sont à jamais rompus. A l'avenir cependant, si la bourse de mon mari n'est pas tout à fait la mienne, je... Vous m'entendez ?

Sturner parut entendre à merveille, car il lâcha le bouton de cristal de la porte. Toutefois, il demeura quelques minutes à réfléchir profondément, calculant les intérêts, supputant les chances, pesant les probabilités d'un certain nombre d'affaires ultérieures. Le résultat fut favorable à la demande de sa cliente.

— Par Isaac, mon patron ! dit-il, il me serait pénible de vous laisser dans l'embarras. Ma conscience s'y refuse. Je consens à vous accorder la somme que vous réclamez de mon obligeance, mais à une condition, c'est que votre billet sera de seize mille florins ; pas un marc de plus, pas un marc de moins ; en est à prendre ou à laisser. Je règle sur-le-champ, en or étranger, premier choix.

— Comptez, et je signe, répondit la jeune femme en souriant ; c'est peut-être un peu cher, même pour du métal de bonne qualité, mais je ne vous ferai pas l'injure de marchander.

Le billet souscrit, l'or compté, maître Sturner eut un nouveau dithyrambe en l'honneur de sa générosité, de sa probité.

— Adieu, chevalier du désintéressement ! lui cria railleusement Aurélie, tandis qu'il s'éloignait. Méfiez-vous de vos vertus, elles vous feront pendre, mon ami !

Elle sonna ensuite sa femme de chambre, et lui donna l'ordre de payer sans retard quelques comptes aux fournisseurs.

— Ah ! madame, lui dit la dévouée camériste, les yeux en larmes, voilà qui arrive bien à propos, car on menace de tout saisir et de tout vendre ici.

La Banque de France a élevé jeudi le taux de l'escompte à 8 0/0 pour les effets de commerce et pour les avances sur valeurs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

Dimanche soir, sur les dix heures, le sieur Guyomard, conducteur de la voiture qui fait le service de Saumur à Cholet, entendit, non loin du lieu dit l'Allée-des-Ormeaux, commune de Saint-Georges-Châtelais, une voix qui appelait au secours, et qui criait : J'ai une jambe cassée.

Il reconnut bientôt le sieur Chevallier, de Saumur, âgé de 66 ans, garçon roulier, qui avait en effet une jambe et un bras broyés et qui paraissait en proie à de vives douleurs. Guyomard et les voyageurs transportèrent le blessé à l'auberge appelée la Lune-de-Vaillé, mais en arrivant ils constatèrent que Chevallier avait cessé de vivre.

La même voiture rencontra plus loin les charrettes que conduisait Chevallier. Le siège placé au-devant de la roue gauche était cassé, aussi chacun comprit que Chevallier était victime de son imprudence : la roue lui avait passé sur le corps.

M. le juge de paix du canton de Doué, accompagné de MM. Gaudrez et Poreau, docteurs-médecins à Doué, se transportèrent à l'auberge où était déposé le cadavre et procédèrent à l'autopsie. Les docteurs constatèrent que la mort de Chevallier avait été occasionnée par un épanchement au cerveau. Tout porte à croire que la victime, au moment de la rupture de son siège, sera tombée sur la tête, tandis que la roue lui écrasait un bras et une jambe.

Depuis un mois, c'est le second accident de ce genre que nous avons à signaler. La première victime n'a pas succombé ; mais elle a dû subir une amputation à l'hôpital de Saumur.

Par décret, en date du 17 septembre, S. M. l'Empereur a nommé président de la Société de secours mutuels, dite la Saumuroise, à Saumur, M. Bruas (Charles), négociant, membre du conseil d'arrondissement, président actuel.

L'Écho du Loir raconte les faits suivants :

« Encore un terrible avertissement aux amateurs de champignons.

Cette semaine, le sieur Chauvellerie, herboriste et empaillleur, rue Saint-Thomas, mangea en famille un plat de champignons récoltés par son jeune fils ; ce matin on a enterré le petit garçon ; la mère est au plus mal, et si le père va un peu mieux, son état ne laisse pas que d'être encore très-grave. Ce serait de la fausse orange, si facile à confondre avec la véritable, qui aurait ainsi empoisonné la famille.

La saison est fertile en champignons, et déjà on signale de très-nombreux accidents ; et ces accidents frappent presque toujours les personnes qui croient savoir le mieux distinguer les champignons vénéneux. »

Le 4 octobre, un incendie considérable dont la cause est encore inconnue, a éclaté à l'usine à papier de Varennes, appartenant à MM. Tonnelier. Des magasins contenant 260 mille kilogrammes de chiffon brut et diverses marchandises furent bientôt en flammes. Aux ouvriers de l'usine se joignirent les habitants d'Aubigné et des campagnes environnantes ; du Lude arrivèrent les pompiers avec leurs pompes, et plusieurs citoyens de la ville y accoururent également ; on remarqua la présence de M. le marquis de Talhouët et de son régisseur, qui restèrent sur le théâtre du sinistre jusqu'à ce que tout danger eût disparu. Grâce à tant d'efforts on maîtrisa l'incendie, qui n'atteignit pas les autres bâtiments de l'usine.

La perte est évaluée à environ 120,000 fr. ; elle est en partie couverte par les assurances des compagnies la Clémentine, le Soleil, l'Union.

Sur les instances de MM. Tonnelier, désireux d'épargner à leurs ouvriers un chômage prolongé, les agents des compagnies ont permis de reprendre les travaux de l'usine sans attendre le règlement des indemnités. Il n'y a eu que quarante-huit heures de suspension. Ce sinistre n'aura ainsi entravé en aucune façon la marche de l'usine de Varennes.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1864.

(Suite.)

L'un des rapporteurs de 1^{re} commission donne lecture au conseil du rapport de M. le préfet, sur le produit, dans le département de Maine-et-Loire, de la taxe établie sur les chevaux et les voitures.

Il résulte de ce rapport que les produits de la taxe dont il s'agit, qui s'étaient élevés en 1863 à 62,187 fr. 60 c., sont descendus en 1864 à 60,666 fr. 05 c. ; ce qui donne une diminution de 1,531 fr. 55 c.

La première commission propose au conseil de renouveler le vœu émis l'année dernière pour que le gouvernement veuille bien rapporter la loi qui impose les chevaux et les voitures.

Cette proposition est unanimement accueillie et fera l'objet d'un vœu motivé qui sera inscrit à la deuxième partie des procès-verbaux.

Suivant l'avis de la 2^e commission et les propositions de M. le préfet, le Conseil vote 677 fr. 71 c. inscrits à l'art. 3 du sous-chapitre 1^{er} pour réparations aux bâtiments du tribunal civil de Saumur.

Le rapporteur de la commission rend compte de la proposition faite par M. le préfet d'allouer au sous-chapitre XXII, § 7, art. 3, un crédit de 12,500 fr. destiné à pourvoir aux

frais de restauration de la prison de Saumur, d'après un projet rédigé par l'architecte du département et qui est placé sous les yeux du Conseil général.

La deuxième commission émet un avis favorable à l'adoption du projet et à l'allocation des ressources demandées pour en assurer l'exécution.

Plusieurs membres du Conseil font observer que le projet actuel, consistant uniquement dans le remaniement intérieur de la prison, ne remédiera en rien à son insalubrité depuis longtemps reconnue ; qu'il ne lui donnera pas l'air et l'espace dont elle a besoin ; que tôt ou tard il faudra en venir à une solution plus radicale consistant dans l'extension de l'emplacement occupé par la prison ; qu'à cette condition seule la bonne installation des services pourra être assurée ; qu'ainsi, en adoptant le projet soumis à son examen, le Conseil général s'exposerait à faire un emploi inutile des fonds départementaux.

M. le préfet répond qu'il avait préparé un premier projet se soldant par une dépense de 35,000 fr. et comprenant l'acquisition d'un terrain et d'une maison pour l'agrandissement de la prison de Saumur ; que ce projet a été écarté par le conseil des inspecteurs généraux des prisons ; que les bases du plan et du devis actuels ont été arrêtées par l'architecte du département, d'accord avec M. Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires ; qu'enfin, le projet présenté a reçu l'approbation du conseil des inspecteurs généraux des prisons et de celui des bâtiments civils comme répondant à toutes les exigences véritables.

Après une courte discussion, le Conseil général, adoptant l'opinion exprimée par plusieurs de ses membres et mentionnée ci-dessus, refuse son approbation au projet qui lui est soumis ; il vote le crédit de 12,500 fr. inscrit au sous-chapitre XXII, pour la prison de Saumur, mais à la condition expresse qu'un autre plan, établi dans les conditions précédemment indiquées, lui sera soumis par M. le préfet, lors de sa prochaine session.

(La suite à un prochain numéro.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

Vendredi 14 octobre 1864.

La baisse du baromètre s'étend graduellement au nord-ouest de l'Europe sur la France et l'Angleterre, où la pression de l'air était forte depuis plusieurs jours.

Les bourrasques se succèdent rapidement en s'aggravant sur le nord-est de la Russie, et le baromètre, qui était hier à 740 à Haparanda, est aujourd'hui à 736 à Moscou.

Les côtes ouest de l'Europe sont encore calmes, mais le moment ne semble pas éloigné où elles entreront à leur tour dans le cercle d'action des mauvais temps.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le télégraphe de Turin ne dit pas tout ce qu'il devrait dire, ou s'il le dit l'Agence Havas en est un infidèle écho. Personne n'a su, en effet, que depuis plusieurs jours la ville de Turin est de nouveau en proie à une vive surexcitation. Des chants, des cris séditieux, des manifestations de toutes sortes ont lieu contre le Roi et les ministres anciens et nouveaux. Des rixes s'ensuivent entre les soldats et les citoyens. Ainsi dimanche dernier, dans la nuit, — le fait est rapporté par les journaux de Turin, — 14 personnes ont été tuées ou blessées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ÉLIXIR COMBIER,

DE

COMBIER-DESTRE, distillateur à Saumur (Maine-et-Loire).

Cette liqueur, connue sous le nom d'ÉLIXIR RASPAIL pendant nombre d'années, vient, sous son nouveau titre, d'obtenir à l'exposition de Bayonne une nouvelle distinction.

Le jury a décerné à M. COMBIER-DESTRE, pour son ÉLIXIR, la médaille d'argent de 1^{re} classe. (458)

BULLETIN FINANCIER.

Après une liquidation très-laborieuse, le marché financier de Paris a été entraîné dans un courant de baisse irrésistible, qui n'a épargné aucune valeur. Les cours sont tombés assez bas, pour que l'on puisse prévoir le moment prochain où les acheteurs voudront rentrer dans les valeurs. En attendant, les capitaux continuent à se porter vers les affaires nouvelles, parmi lesquelles l'émission des obligations de la Compagnie des chemins de fer et des houillères de Pelayo (Espagne) se recommande à l'attention.

Il s'agit en effet d'obligations de 400 fr. remboursables à 200 fr. en 25 ans, et rapportant 7 fr. d'intérêt. Cette affaire se présente sous le patronage d'un Conseil d'administration, composé des plus éminents personnages de l'Espagne, et entre autres du duc de Sessa, beau-frère du roi. Elle est très-bien accueillie dans le public, et M. Dautreaux, banquier de la Compagnie, a été chargé de lui transmettre de nombreuses demandes de souscriptions.

On s'occupe toujours beaucoup de la prochaine rentrée de M. Mirés dans les affaires, et de sa lutte contre les liquidateurs judiciaires de la Caisse des chemins de fer. Le journal le Globe, en se consacrant à l'étude de cette affaire, qui intéresse plusieurs milliers de familles, et en ouvrant ses colonnes aux deux parties, a prouvé qu'il comprenait toute l'importance des questions de droit commercial engagées dans ce débat.

Au sujet de la combinaison de primes du journal

— Console-toi, petite, répondit la maîtresse, je me marie avec mon cousin Hermann, et bientôt... bientôt...

Elle s'interrompit, s'étendit gracieusement sur l'ottomane, ferma les yeux et se mit à rêver.

VI.

Hermann s'était répété qu'il n'irait plus à l'île des Cygnes ; mais il passa une grande partie de la journée assis sur une pelouse au bord du lac, un livre de Goethe à la main et n'ayant pas le courage de lire. Son âme, repliée en elle-même, songeait tristement à la phthisique. Son regard errait, humide et soucieux, dans la direction de la propriété du major Ornull. Par instants, et quoique l'éloignement ne permit de rien distinguer, il lui semblait voir se détacher de la rive opposée la petite barque blanche de Wilhelmine. Alors il se levait brusquement et courait à son bateau. Puis, soit qu'il reconnût son erreur, soit que la réflexion le retint, il revenait sur ses pas, se rasseyait à la même place, ne pouvant s'arracher au poste d'observation qu'il avait choisi tout exprès, dans l'espérance d'entrevoir au moins à distance la jeune condamnée.

— A coup sûr, se disait-il avec une sorte d'op-

pression, il y a des fatalités de cœur ; j'ai résolu d'éviter sa rencontre désormais, et cependant je sens que je donnerais ma jeunesse pour vivre tout un jour, toute une heure auprès d'elle. Je veux ne plus penser à elle, et je suis convaincu qu'il me sera impossible de l'oublier.

Tandis qu'il agissait et s'exprimait de la sorte avec une mélancolique ardeur, voici ce qui se passait entre Wilhelmine et le major. Wilhelmine, remise de son indisposition de la veille, voyant le ciel magnifique, sentant le soleil attiédi, venait d'entrer dans sa barque. Elle se disposait à border ses avirons, lorsque son tuteur descendit les degrés d'un kiosque construit sur la berge, et lui demanda où elle allait.

— Au-devant de mes cygnes, répondit-elle d'une voix grave et mécontente. Ne les voyez-vous point hors de l'île accourant à ma rencontre ? Prétendez-vous m'interdire de jouer avec eux ?

Ornull porta son regard dans la direction indiquée. Il aperçut, en effet, les deux oiseaux voguant de conserve et s'avancant vers le point qu'occupait sa propriété.

— Dieu me préserve de vous défendre jamais la seule distraction que vous aimiez, dit-il d'une voix

douceuse. Et cependant je redoute pour vous l'exercice des rames et la fraîcheur du soir.

— Le temps est délicieux, répondit Wilhelmine avec un léger mouvement d'impatience, et je me sens forte. D'ailleurs, je ne vais pas loin.

Le major ne répliqua pas. Le docteur lui avait prescrit la veille de ne point irriter sa pupille, et il s'efforçait de se conformer à la prescription. Sa prudence toutefois lui échappa, lorsque, en lançant un nouveau coup-d'œil sur le lac, il crut reconnaître à distance le bateau d'Hermann Wrangel se dirigeant vers l'île. Il en fit la remarque avec un sourire railleur. Wilhelmine rougit, son maintien devint embarrassé.

— Savez-vous, reprit Ornull, les lèvres toujours ironiquement plissées, savez-vous que si j'étais jaloux, j'aurais vraiment lieu de m'inquiéter des rencontres de vos excursions nautiques ? Le hasard des voyages est grand, il se peut qu'un jour quelque hardi navigateur capture votre navire ou vous inspire la résolution de vous associer à sa vie aventureuse. Alors, que deviendrais-je, moi ? Adieu mon mariage projeté avec ma pupille. Il ne me resterait plus qu'à mourir dans la tristesse et le célibat.

Cette raillerie contraria et intimida la jeune fille.

Dans son trouble, elle ne trouva pas un mot à répliquer. Peu à peu, cependant, et tandis que son tuteur continuait à lui jeter son tranquille sarcasme qu'il aiguillait de plus en plus, elle recueillit toute sa présence d'esprit et répondit avec fermeté :

— Vous m'avez suppliée, monsieur le major, de vous accorder ma main, j'y ai consenti. Quand sonneront mes dix-sept ans accomplis, il est décidé que je deviendrai votre femme. Bientôt même, si je ne me trompe, nous signerons le contrat. Soit. Toutefois, je ne vous le cache point, s'il vous prenait encore fantaisie de me parler avec dureté, comme vous l'avez fait hier, de vous moquer de moi avec une injurieuse froideur, comme vous le faites aujourd'hui, il m'arriverait peut-être de réfléchir aux inconvénients d'un engagement trop précipité, et la prudence m'obligerait sans doute à n'y pas donner suite. Je n'agis jamais par surprise ; vous voilà parfaitement averti.

(La suite au prochain numéro.)

le *Globe*, on nous a demandé de divers côtés quelques renseignements que nous reproduisons ici, bien qu'ils se trouvent déjà dans notre article d'il y a quinze jours.

Ainsi le prix d'abonnement au *Globe*, journal politique, quotidien et du plus grand format, dont le rédacteur en chef, M. Hipp. Castille, est un de nos plus éminents publicistes, n'est pas plus élevé que celui des autres journaux, c'est-à-dire 16 fr. pour 3 mois, 52 fr. pour 6 mois et 64 fr. par an dans les départements; — tout abonné de trois mois peut recevoir gratuitement, à son choix, l'un des ouvrages suivants :

1^o Les Chefs-d'Œuvres de l'art chrétien, très-

beau volume, richement relié, et contenant plus de 100 magnifiques gravures, édité chez Firmin-Didot, au prix de 80 fr. ;

2^o Washington, sa correspondance et ses écrits, 4 vol. in-8^o, de la librairie Didier, par M. Guizot ;

3^o Les Richesses de l'agriculture et de la maison rustique, 5 vol. in-4^o, renfermant 1,200 articles, par M. P. Anthelme ;

4^o L'Histoire politique et littéraire de la presse en France, 3 vol. in-8, par M. Eugène Hatin ;

5^o Un superbe Album de musique, édité par la maison du Ménestrel, au prix de 69 fr., et contenant des œuvres de Haydn, Mozart et de Beethoven.

Les abonnés de six mois ont droit au *Nouvel At-*

las des départements et des communes, avec texte descriptif et historique, par M. A. Le Bealle, magnifique volume relié et contenant 100 cartes coloriées.

Enfin les abonnés d'un an ont droit aux deux gros volumes in-4^o, composant le Dictionnaire de Napoléon-Landais; et son supplément; c'est le plus complet de tous les dictionnaires anciens et modernes et le plus célèbre. Faculté est laissée aux abonnés d'un an, de prendre quatre primes de 3 mois, et à ceux de 6 mois d'en prendre deux à leur choix.

Ces avantages exceptionnels mettent le *Globe* dans la nécessité de n'accepter que les abonnements qui

lui sont adressés directement ou par l'entremise des libraires. La prime est adressée immédiatement contre l'envoi du mandat.

Le *Globe* contient : 1^o Un journal politique et littéraire; 2^o un journal reproduisant les principaux articles de la presse française et étrangère; 3^o un journal judiciaire donnant les procès importants et curieux; et 4^o un journal amusant, anecdotes, bons mots, nouvelles, etc.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron — A. Prévost.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

Rue St-Jean, 1, et place du Marché-Noir,

LITTÉRATURE

ancienne et moderne,

SCIENCES,

RELIGION,

Philosophie,

HISTOIRE.

SAUMUR.

LIBRAIRIE MILITAIRE.

ABONNEMENTS AUX JOURNAUX.

LIVRES EN LECTURE.

FOURNITURES

de dessin,

GRAVURES, PAPETERIE,

REGISTRES,

Articles de bureau,

OBJETS D'ART.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON, à Saumur, rue des Payens, ci-devant occupée par M^{me} veuve Guérin.

MAISON, rue du Temple, 28, avec remise et écurie en dépendant.

MAISON et JARDIN, rue de la Levée d'Enceinte.

MAISON, au Pont-Fouchard, à l'angle de la rue des Pauvres, avec jardin et servitudes.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e LAUMONIER. (461)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON avec jardin, située à Saumur, montée du Château, en face la Retraite.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON DE NEUF PIÈCES, écurie, remise, jardin et pièce d'eau, à Presle, route de Doué.

S'adresser audit notaire. (463)

Etudes de M^e BOUGÈRE, notaire à Angers, rue Haute-Saint-Martin, n^o 4, et de M^e BIZARD, notaire en la même ville, place de la Laiterie.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Même sur une seule enchère,

En la Mairie de Montreuil-Bellay et par le ministère desdits notaires, Le dimanche 6 novembre 1864, à midi,

UN PRÉ, situé dans la prairie de Cou, commune de Montreuil-Bellay, contenant 1 hectare 26 ares. Mise à prix. 5,000 fr.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

Il y aura adjudication, même sur une seule enchère.

Pour plus de détail, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M^e BOUGÈRE et BIZARD, notaires. (564)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT,

La MAISON occupée précédemment par M^{me} Bontemps, aubergiste, située place Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ,

Six hectares 44 ares de terre et vigne, en plusieurs morceaux, situés communes de Brézé et Epieds, appartenant à M^{me} V^e Thibeault, propriétaire à Brézé.

S'adresser pour les renseignements et traiter, à M. Louis BOUTET, propriétaire à St-Cyr-en-Bourg, ou à M^e DABURON, notaire. (435)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une PROPRIÉTÉ, sise à S^e-Radégonde, commune des Tuffeaux, composée de logement, et 1 hectare 82 ares de vignes et terres.

S'adresser audit notaire et à M. Bouton, propriétaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, rue de la Visitation, n^o 90.

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré.

S'adresser audit notaire. (428)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Une JOLIE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Fouchard, près Saumur, comprenant maison d'habitation entièrement neuve, jardin en plein rapport, contenant 55 ares, le tout entouré de murs garnis de très-beaux espaliers.

S'adresser, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (401)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, occupée par M. Le-roch, photographe; cour, écurie remise.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (369)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, avec ou sans remise et écurie, située rue Beaurepaire, occupée précédemment par M. le docteur Majesté.

S'adresser à M. ROGERON, même rue, n^o 16. (429)

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n^o 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^e Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre. 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

LOUAGE DE CHEVAUX ET TILBURYS.

M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, rue Daillé, 5, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il louera chevaux et tilburys. (458)

A LOUER UNE MAISON AVEC JARDIN.

S'adresser à M^{me} TESSIÉ, rue Petite-Bilange, n^o 10. (294)

REMISES ET ÉCURIES A LOUER

Rue de Bordeaux, S'adresser, rue de la Comédie, à MM. Loitière et Harrault. (406)

FABRIQUE

DE

BILLARDS ET MEUBLES

Menuiserie en bâtiments.

J. RATOUIS

Rue St-Nicolas, 31, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires qu'il se charge de tous les travaux de menuiserie en bâtiments. On trouve chez lui tous les dessins de menuiserie nécessaires à la construction, dans le goût le plus moderne, tels que devantures de boutiques, portes cochères, lambris, décors intérieurs d'appartements, chaires à prêcher, confessionnaux, etc.

DECORS DE JARDINS, Kiosques, ponts, barrières et chaumières. Dessins de pièces de menuiserie, dans le nouveau style néo-grec, exécutés sur les plans de nos plus habiles architectes, dans les quartiers neufs de Paris. Ces nouveaux dessins traitent d'un genre pour ainsi dire encore inconnu.

Il continue, comme par le passé, sa fabrique de billards et meubles, que l'on trouve chez lui tout confectionnés, en chêne, acajou, noyer, frêne, érable, palissandre et bois de rose.

Mains-courantes d'escaliers en bois différents.

FOURNITURES et REPARATIONS de BILLARDS. Draps pour billards et tables de jeu, billes d'ivoire, queues ordinaires et queues d'honneur, bandes métalliques, bandes en caoutchouc vulcanisé et bandes en lisières, tables de billards en ardoise et pierre de Tonnerre.

Réparations de meubles antiques et modernes. Marbres pour meubles.

Dépôt de placages de toutes sortes, de la maison Delcour, de Tours.

Vente en gros et détail.

Pieds de tables, sculptures et rouleaux de lits. (51)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 OCTOBRE.			BOURSE DU 14 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 20	» 10	» »	65 »	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	92 20	» »	» »	91 90	» »	» »
Obligations du Trésor.	435 »	» »	» »	435 »	» »	» »
Banque de France.	3385 »	5 »	» »	3395 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1170 »	» »	5 »	1170 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	600 »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	715 »	» »	» »
Crédit industriel.	735 »	» »	» »	735 »	1 25	» »
Crédit Mobilier.	895 »	12 50	» »	890 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	925 »	» »	10 »	927 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	830 »	» »	5 »	830 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	766 25	» 1 25	» »	770 »	3 75	» »
Nord (actions anciennes).	975 »	» »	5 »	975 »	» »	» »
Est.	490 »	» »	» »	495 »	5 »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	890 »	5 »	» »	890 »	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	601 25	» »	6 25	602 50	1 25	» »
Ouest.	498 75	» »	» »	500 »	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1577 50	7 50	» »	1575 »	» »	2 50
Canal de Suez.	450 »	2 50	» »	448 75	» »	1 25
Transatlantiques.	520 »	» »	5 »	525 »	5 »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	66 »	» »	10 »	65 65	» »	35 »
Autrichiens.	432 50	» »	» »	431 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	517 50	» »	» »	511 25	» »	6 25
Russos-Emmanuel.	340 »	» »	» »	330 »	» »	10 »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	300 »	» »	11 25	305 »	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	567 50	8 75	» »	566 25	» »	1 25
Saragosse.	470 »	» »	» »	470 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	415 »	» »	10 »	350 »	» »	65 »
Portugais.	290 »	» »	» »	» »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305 »	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans.	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest.	283 75	» »	» »	283 75	» »	» »
Midi.	283 75	» »	» »	283 75	» »	» »
Est.	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.